

## Michel Rovere

Économiste, co-auteur de la note de la Fondation Copernic sur *L'Appropriation sociale*, Paris, Syllepse, 2002.

# Les enjeux de l'appropriation sociale

**Les enjeux de l'appropriation sociale tiennent d'abord à la place essentielle** qu'a pris le mouvement de dérégulation et de privatisation de pans entiers des économies capitalistes dans l'offensive libérale au cours des quinze dernières années. Ce mouvement de privatisation a concerné l'ensemble des entreprises nationalisées et des services publics, notamment dans les principaux pays européens. La spirale semble sans fin : après le sommet de Barcelone où, d'un commun accord, Chirac et Jospin ont avalisé les privatisations par étapes (appelées pudiquement « ouverture du capital ») à venir des secteurs de l'énergie (EDF et GDF), les autorités européennes lèvent désormais le voile sur les enjeux d'ouverture à la concurrence de secteurs qui semblaient jusqu'alors en partie épargnés, comme les systèmes hospitaliers ou l'éducation.

### Un élément-clé du nouveau régime d'accumulation

Ces stratégies de privatisation sont l'une des clés de voûte du nouveau régime d'accumulation post-fordiste et du mouvement de globalisation centré sur le développement des firmes multinationales dans les trois pôles de la triade. Le mouvement a été initié à la fin des années 70 par Ronald Reagan aux États-Unis et Margaret Thatcher en Grande Bretagne, mais il a connu en Europe une très vive accélération à partir des années 90 et des nouvelles étapes de la construction européenne<sup>1</sup>.

En Europe seulement, les cessions au secteur privé ont atteint 495 milliards de dollars entre 1984 et 2000. Pour l'ensemble des pays recensés par l'OCDE, le chiffre des privatisations, sans doute sous-évalué, atteindrait 953 milliards de dollars depuis 1990, soit quatre années de budget d'un pays comme la France ou plus de la moitié du stock des investissements directs à l'étranger des firmes multinationales comptabilisés en 1990. Toujours à titre de comparaison, les entrées nettes de capitaux privés entre 1996 et 1999 dans les économies de transition (Pays d'Europe centrale et ex-URSS) n'ont représenté que 138 milliards de dollars.

En ouvrant de nouveaux champs d'investissement à rendement élevé dans un environnement institutionnel « sécurisé » pour les capitaux privés, les vagues successives de privatisation ont constitué pour les gouvernements capitalistes occidentaux l'un des éléments de réponse-clé à la crise de suraccumulation et de valorisation qui frappait le capitalisme européen et nord-américain depuis la fin des années 70.

### En France, le rôle des nationalisations de 1982

Ces privatisations ont été aussi un moment important de la reconfiguration des entreprises multinationales européennes, pour atteindre de nouvelles tailles critiques, de nouveaux degrés d'internationalisation et passer de la dimension de « champion national » à celle de « champion régional » ou « global ».

En France, paradoxalement, l'étape préparatoire a été la vague de nationalisations de 82, les opérations de réingénierie industrialo-financières qui l'ont accompagnée et, bien sûr, à partir de 84, les vagues successives de restructurations liées à un mouvement sans précédent d'internationalisation des firmes multinationales françaises. Il est vrai qu'en France, plus que dans beaucoup d'autres pays européens, l'État, depuis les débuts de la révolution industrielle et singulièrement après la deuxième guerre mondiale, a joué un rôle central et incontournable dans la modernisation des grands secteurs de l'économie, suppléant ainsi en partie les carences et les faiblesses structurelles de la bourgeoisie française. Cet état de fait a également formaté le débat politique sur les voies de la transformation au sein du mouvement ouvrier français : ni en Italie, ni en Espagne, où existaient pourtant également des courants communistes puissants, le débat sur les nationalisations n'a pris la place centrale qu'il a eue en France entre l'immédiat après 68 et la fin des années 80, tant dans les affrontements droite-gauche, que dans la compétition entre PS et PC, ou dans les débats du mouvement syndical.

L'importance spécifique du cycle entamé en 82, nationalisations – gestion compétitive – restructurations massives – privatisations, a joué dans le désenchantement de larges couches du salariat français. Le bilan d'un gouvernement Jospin privatisant davantage en cinq ans que les gouvernements Balladur et Juppé réunis n'a pu qu'ajouter à ce désarroi, tout comme le spectacle récurrent depuis vingt ans des « élites républicaines » (énarques et autres représentants des « Grands Corps » de l'État), qui, mises à la tête des entreprises nationalisées ou du secteur public après être souvent passées par les cabinets ministériels de droite ou de gauche, les ont tout d'abord restructurées sans barguigner, avant de jouer les entremetteurs – bénéficiaires des privatisations -. Sans oublier, en toile de fond, quelques sordides enjeux d'utilisation des dites entreprises nationalisées ou publiques aux fins de financements politiques...

## Un recul irréversible de l'État ?

Aujourd'hui, de larges fractions du salariat et de la population restent persuadées qu'il faut se battre pour défendre pied à pied ce qui reste de services publics, ne serait-ce que pour éviter une dégradation de leurs propres conditions de vie et de travail. Mais très peu sans doute estiment d'actualité la relance d'un débat sur des « re-nationalisations » ou sur l'appropriation sociale en général des secteurs-clés de l'économie. D'autant que la combinaison entre désengagement économique des États, progrès de l'intégration économique européenne et transferts de souveraineté croissants au profit des institutions de l'Union européenne semblent repousser au-delà de la ligne d'horizon historique la possibilité d'utiliser le pouvoir politique et les instruments de l'État-Nation pour entreprendre quelques incursions énergiques contre le droit de propriété.

Faute de cet État-Nation à conquérir par les urnes ou par les armes, l'enjeu de l'appropriation sociale cesserait d'être d'actualité. L'enjeu stratégique de rupture dans la montée en puissance du Volapuk européen serait ainsi voué à une irrésistible dissolution, susceptible d'alimenter en retour, « d'un point de vue de gauche », quelques nostalgies souverainistes bien de chez nous. Cette vision renvoie bien évidemment au vieux fonds positiviste-étatiste de larges couches de la gauche française.

L'approche marxiste originelle est infiniment plus ouverte sur ce qui fonde, dans le développement même de l'économie capitaliste, les bases de sa subversion et de la remise en cause du règne sans partage de la propriété privée. La contradiction essentielle à l'œuvre dans le mode de production capitaliste, c'est la tendance à la socialisation toujours plus poussée et plus élargie des moyens de production, des forces productives et « leur réaction en puissance croissante... contre leur qualité de capital. »<sup>2</sup> De ce point de vue, l'étatisation de pans entiers de l'économie n'est qu'une des réponses, historiquement datée, de cette tendance à la socialisation des forces productives. Mais la socialisation croissante de la production n'est pas réductible aux allers et retours dans le degré d'étatisation de l'économie marchande.

Si l'on reprend la phase actuelle de développement du capitalisme, les traits majeurs de cette socialisation restent d'actualité. Marx et Engels soulignaient comment la transformation des grands organismes de production, de propriétés individuelles ou familiales en société par actions, indiquaient « comment on pouvait se passer de la bourgeoisie »<sup>3</sup>. Que dire alors des firmes transnationales actuelles, où une part essentielle du capital est constitué, *via* les fonds de pension, du salaire différé et accumulé de millions de salariés ?

Cela ne permet pas de dire, comme le font Michel Aglietta<sup>4</sup> et consorts, qu'il y aurait là un nouveau mode de régulation, voire de gouvernance démocratique

et sociale possible de ce régime d'accumulation renouvelé. Le premier ou le dernier centime d'épargne salariale de l'ouvrier X ou de l'employé Y, géré et réinvesti par un fonds de pension, est du pur capital, et ce n'est pas l'association des syndicats à la sélection ou à la gestion de ces fonds de pension qui en modifierait la nature. En outre, l'extension massive du domaine de l'actionnariat salarié n'a certes pas fait disparaître les vrais et purs capitalistes qui concentrent sur quelques pour cent de la population, dans chaque pays occidental, la grande majorité des stocks de capital.

Mais cette expansion à une échelle élargie de l'actionnariat souligne avec force l'écart toujours croissant entre propriété privée et mise en œuvre socialement élargie des moyens de production : « toutes les fonctions sociales du capitaliste sont maintenant assurées par des employés rémunérés. Le capitaliste n'a plus aucune activité sociale hormis celle d'empocher les revenus de détacher les coupons et de jouer à la bourse où les divers capitalistes se dépouillent mutuellement. »<sup>5</sup> À ceci près qu'à l'épreuve de la faillite d'un groupe comme Enron, des dizaines de milliers de salariés américains redécouvrent aujourd'hui la nécessité qu'il y aurait à ré-étatiser leurs garanties de droits de retraites partis en fumée dans le cataclysme boursier.

Cette nouvelle situation ne pourra manquer d'exercer d'importants effets à terme sur les conditions politiques et économiques de mise en œuvre de l'appropriation sociale. Il ne s'agira plus d'exproprier cinquante, deux cents ou cinq cents « familles », comme cela pouvait être le cas dans la Russie de 1917, dans l'Allemagne des années 20 ou 30, ou la France de la Libération, mais probablement de combiner diverses approches tactiques afin d'opérer les clivages nécessaires au sein de cet ensemble hétérogène, interclassiste, d'actionnaires, mêlant vrais capitalistes et capitalistes « malgré eux ».

## Vers une planification croissante et élargie de la production

Apparents dans les modalités élargies d'organisation du capital, les progrès de la socialisation sont encore plus évidents dans la sphère même du procès de production. Il suffit de rappeler comment s'opère la concentration des firmes transnationales à une échelle chaque fois élargie, le passage de situation d'oligopoles nationaux à des oligopoles régionaux ou mondiaux. Mais la socialisation croissante de la production se retrouve aussi dans l'enchevêtrement toujours plus étroit des « firmes réseaux » qui structurent, autour des grands donneurs d'ordre, des filières entières d'entreprises équipementières ou sous-traitantes.

Cette socialisation croissante s'inscrit encore dans les progrès vertigineux de la planification de la production et des échanges intra et inter compagnies, s'appuyant sur les progrès toujours plus répandus et sophistiqués des techniques

de l'information et des télécommunications, ainsi que sur l'abaissement des coûts de transports. Aujourd'hui, les logiciels de gestion intégrés (ERP type SAP R3), mais aussi les logiciels de gestion des grandes banques de données, les outils de suivi comptables et statistiques, les outils logistiques montrent que les bases matérielles pour une organisation planifiée et coordonnée de l'activité des principaux secteurs industriels et de services existent.

Cette socialisation toujours accrue dans les techniques de production est également au cœur des modifications qui interviennent dans le procès et l'organisation du travail des grandes firmes. Il s'agit tout d'abord de l'accroissement continu des couches de cadres, d'ingénieurs et de techniciens qui se considèrent de plus en plus – hormis une minorité managériale – comme de simples salariés. Il s'agit aussi de l'élévation moyenne des niveaux d'éducation et de formation. Il s'agit enfin de voir comment les enjeux de gestion de tout ou partie de la firme et de son environnement sont de mieux en mieux appréhendés, voire maîtrisés, par nombre de salariés pour lesquels ces apprentissages font partie intégrante des nouvelles formes de productivité et d'organisation du travail (cf. enjeux de qualité, de limitation du capital circulant, de gestion des flux) ou de la politique de communication interne des firmes.

Certes les contre-tendances existent, en terme de bureaucratisation accentuée des organisations, de plus forte segmentation du salariat ou de division du travail exacerbée. Pourtant, jamais les conditions objectives n'ont été aussi favorables pour permettre aux salariés de conduire une réelle appropriation sociale de la production, c'est-à-dire non seulement de soutenir sur le terrain politique et social un transfert radical de propriété, mais d'être, dans la durée, et sur les lieux même de travail, des acteurs conscients et organisés du changement.

### **Appropriation sociale et auto-organisation des salariés**

Reconnaître l'ampleur prise par la socialisation croissante de la production et du travail ne fournit pas pour autant un mode d'emploi pour constituer l'appropriation sociale en perspective stratégique concrète (au-delà de la phase défensive actuelle contre l'extension des privatisations).

De nombreuses équations restent irrésolues : sur l'extension souhaitable du domaine de l'appropriation sociale, sur les diverses formes possibles d'une telle appropriation, sur leur articulation au marché et à une gestion planifiée, sur les critères de choix opérés. Sans doute les équations qui comportent le plus d'inconnues tiennent-elles moins aux enjeux de cette appropriation sociale qu'à la définition des médiations politiques : quelle forme de rupture révolutionnaire, s'appuyant sur quel modèle de mobilisation sociale, pour mettre en place quel type de pouvoir et quels types d'instruments étatiques ? Il faudra donner un peu de temps au temps pour accumuler de nouvelles expé-

riences et résoudre, les uns après les autres, ces systèmes d'équations irrésolues. Raison de plus pour ne pas s'embarquer dans cette tâche nécessaire, mais de longue haleine, en se bardant de quelques jugements a priori, voire d'axiomatiques non maîtrisées qui rendent plus obscures et plus éloignées les conditions de résolution du problème stratégique.

Il en va ainsi sur les rapports entre appropriation sociale, auto-organisation et rupture révolutionnaire. Dans un ouvrage récent, par ailleurs riche et foisonnant, Yves Salesse<sup>6</sup>, coauteur de la note de la Fondation Copernic sur l'appropriation sociale, mène une charge vigoureuse sur le fait que les structures d'auto-organisation issues d'un puissant mouvement populaire, comme par exemple les comités d'usine ou les conseils d'entreprises, ne sauraient être sur le long terme des organes stables d'un pouvoir démocratique, et sur le fait que passé le moment de la crise révolutionnaire, la forme essentielle d'exercice de la souveraineté populaire serait une forme de type parlementaire totalement renouvelé. L'argumentation sur le caractère éphémère des comités d'usines dans les révolutions russes de 1917-1921 ou dans la Catalogne et l'Aragon insurgés de 1936-1937, compte tenu des spécificités et des contraintes historiques qui ont alors pesé, ne vaut pas argument d'autorité définitif. Il existe désormais un foisonnement de travaux historiques sur ces expériences, sur leur richesse, et sur l'analyse détaillée des conditions de leur dépérissement concret. D'où l'importance de reprendre le débat stratégique à propos de la rupture révolutionnaire et de la période de transition, sur le caractère durable, incontournable, nécessaire, de l'organisation autonome des salariés sur leurs lieux de travail, à côté d'autres formes d'organisation de la souveraineté populaire dans la cité.

La revendication d'une organisation autonome pour les salariés sur leurs lieux de travail va en effet bien au-delà de la revendication d'une simple organisation de défense indépendante comme peuvent ou doivent l'être les syndicats. La définition de l'autonomie, c'est de se donner à soi-même la loi. Il n'est guère envisageable de mettre en œuvre un réel processus d'appropriation sociale sans reconnaître aux producteurs associés le droit durable à cette parcelle de pouvoir instituant, quitte à l'articuler et à l'équilibrer avec d'autres formes territorialisées d'exercice de la souveraineté populaire.

Il est clair, par exemple, que la mise en œuvre d'une planification économique ne peut être le simple empilement des plans parcellaires que proposeraient les divers conseils d'entreprises, qu'il faut l'articuler avec un point de vue plus global que seule une instance de décision politique plus générale peut légitimer. Mais l'inverse est vrai : le plan ne pourra pas être une construction d'en haut par un aréopage d'économistes et de statisticiens, aussi radicaux et éclairés soient-ils, approuvé par un Parlement, fut-il le plus démocratique et le

plus populaire, sans articulation avec les formes de représentation des « producteurs associés ».

On pourrait penser que ce débat relève d'une querelle d'utopistes. Nous sommes en effet sans doute encore éloignés de ces moments de vérité. Oui et non.

D'abord parce que les enjeux de l'appropriation sociale, au moins sur le plan défensif, sont tout à fait d'actualité. Et puis parce que nous sommes en France dans une situation singulière : À la présidentielle de 2002, 25 % des ouvriers ont voté Le Pen. Le chiffre est proche chez les employés. Au-delà de ce vote d'extrême-droite, on remarque que de fortes proportions de salariés, ouvriers et employés, ne se syndiquent plus depuis longtemps (moins de 7 % de salariés syndiqués dans le secteur privé), ne militent pas davantage dans les partis « ouvriers » et ne vont même plus voter pour la gauche ou l'extrême-gauche. La situation serait-elle sans issue, ne laissant guère qu'aux salariés du secteur public, encore protégés par leur statut, la possibilité de mener des luttes ?

La situation est heureusement moins binaire. On a vu, depuis le début 2001, resurgir nombre de luttes dans le secteur privé (Lu-Danone, Moulinex, AOM, Mark & Spencer, Brandt, etc.), y compris dans des régions « infestées » par le vote FN. Dans nombre de ces luttes, défensives pour la plupart, les salariés se sont mobilisés, ont fait des contre-propositions, tant envers leurs directions qu'auprès des pouvoirs publics, pour sauvegarder leur emploi quitte à le réaménager.

### L'exemple du rôle des comités d'entreprise

Ces luttes n'ont pas fortement innové en termes d'auto-organisation : elles se sont structurées autour d'assemblées générales du personnel animées essentiellement par les membres syndiqués des comités d'entreprise. Mais elles sont riches d'enseignements sur ce que sont aujourd'hui les réalités du salariat : le lieu de travail est d'autant plus un lieu de constitution de « la classe en soi » (et demain « pour soi »), que la dispersion et l'éloignement croissant des lieux d'habitation par rapport aux lieux de travail, comme la désaffection vis-à-vis des partis « ouvriers », a définitivement cessé d'identifier communauté de travail et communauté d'habitants. Par contre, le lieu de travail reste encore le terrain privilégié où peuvent s'articuler les alliances avec les salariés précaires ou avec les salariés des firmes périphériques sous traitantes.

Aujourd'hui, dans les entreprises du privé, grandes et petites, ce n'est plus autour des syndicats, mais des comités d'entreprise que se structurent, aussi bien au moment des luttes (contre les restructurations, les fusions, les délocalisations, les réorganisations) qu'en temps normal, la résistance et les capacités d'initiatives sur le terrain économique des salariés.

D'abord parce qu'il s'agit de structures par définition « unitaires » ; ensuite parce que ces comités d'entreprise et ces comités centraux d'entreprise ras-

semblent le plus souvent les militants syndicaux qui sont les plus au fait de la situation et des problématiques économiques et sociales de l'entreprise ; enfin, parce qu'ils disposent de « droits » limités mais réels, tant du point de vue de l'accès à l'information que de la possibilité de mener des batailles juridiques de retardement. Enfin, *last but not least*, ces CE et CCE sont régulièrement élus sur listes plurielles, à la proportionnelle, avec un vrai droit de veto (les « ratures ») exerçable par l'ensemble des salariés.

Il ne s'agit pas ici de tracer une ligne droite entre les CE et les structures d'auto-organisation de demain. Bien des incertitudes demeurent, à commencer par celle du temps : personne ne sait, vu la crise du militantisme et du recrutement syndical, si les générations actuelles de travailleurs conscients, militants syndicalistes actifs dans les CE, seront renouvelées, et dans quelles conditions, au cours des dix ans à venir.

Mais le phénomène décrit pour la France est aussi à l'œuvre dans les autres pays européens : c'est autour des structures de représentation des salariés dans l'entreprise (CE, CCE, plus rarement comité de groupe européen), davantage qu'au travers des structures syndicales, que se structurent aujourd'hui les lignes de résistance et d'accumulation d'expérience face aux offensives patronales, avec en contrepartie les risques de parcellisation, de morcellement de segmentation, de déperdition en ligne des forces et des savoir-faire accumulés. Il faudra certes promouvoir le débat stratégique sur l'appropriation sociale dans sa phase défensive et offensive au sein du mouvement syndical, au sein du mouvement associatif et parmi les formations politiques de la gauche radicale. Mais à l'heure de la mise en œuvre, l'essentiel dépendra de la conviction acquise, puis de la mise en mouvement de ces réseaux activistes préexistant au sein des entreprises. Le chemin critique est étroit, parsemé d'embûches et d'incertitudes, mais il existe bel et bien.

1 Voir dans ce même numéro, l'article de Pierre Khalfa.

2 Cf. F. Engels, *L'Anti-Dürhing*, Éd. Sociales, 1973, pp. 316 et sq.

3 *ibid.*

4 Note pour la Fondation Saint-Simon.

5 F. Engels, *op. cit.*

6 Yves Salesses, *Réformes et révolutions : propositions pour une gauche de gauche*, Éd. Agone, 2001, pp. 38 et sq.

7 C. Castoriadis, « Socialisme et société autonome », 10-18, SOB, *Le Contenu du socialisme*, pp. 11 et sq.